



**CONSEIL
DE QUARTIER
Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire**

**Procès-verbal de la septième assemblée du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline
Parlementaire tenue le 20 septembre 2011, à L'École des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase situé au
3, ruelle des Ursulines, à 19 h**

PRÉSENCES :

MM.	Denis L'Anglais	Président
	Benoît Bossé	Vice-président
M ^{me}	Françoise Sorieul	Trésorière
M ^{mes}	Émilie-Jennifer Desbiens	Administratrice
	Michelle Doré	Administratrice
	Margo Ménard	Administratrice
MM	Gilles Dufour	Administrateur
	Louis-Jean Rousseau	Administrateur
M ^{me}	Anne Guérette	Conseillère municipale

Il y a quorum.

ABSENCES :

Aucune.
Un poste est vacant.

AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES :

M ^{me}	Lydia Toupin	Arrondissement de La Cité-Limoilou
M.	André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou
M ^{me}	Gina Mercier	Bureau du développement touristique et grands événements
M.	Étienne Talbot	Bureau du développement touristique et grands événements
M ^{me}	Mireille Charland	Secrétaire de rédaction

Outre les noms énumérés ci-dessus, douze (12) personnes assistaient à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

11-09-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
11-09-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
11-09-03	Consultation publique Autorisation personnelle à la Maison Dauphine pour les bâtiments des 14 et 20, rue Dauphine <ul style="list-style-type: none">• Présentation• Questions et commentaires du public• Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier	19 h 05
11-09-04	Grands événements <ul style="list-style-type: none">• Tableau des événements sur rue tenus en 2011 dans le quartier• Mandat et comité	19 h 25
11-09-05	Procès-verbal du conseil d'administration du 21 juin 2011 <ul style="list-style-type: none">• Adoption• Affaires découlant du procès-verbal	20 h 05
11-09-06	Fonctionnement du conseil de quartier	
11-09-07	Période de questions et de commentaires du public	20 h 15
11-09-08	Rapport des délégations <ul style="list-style-type: none">• Comité de suivi du projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu• Table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou• Table des présidents des conseils de quartier du littoral• Comité vélo boulevard – Désignation des représentants	20 h 25
11-09-09	Suivi des dossiers <ul style="list-style-type: none">• Comité circulation et transport• Orientations et plan d'action 2011-2012• Résidences de tourisme• Registre des suivis des résolutions• Amuseurs publics, carte et réglementation• Projet Port-Dauphin	20 h 35
11-09-10	Conseil de quartier – consultation publique le 6 octobre	20 h 55
11-09-11	Période d'information réservée à la conseillère municipale	21 h 15
11-09-12	Période de questions et de commentaires du public	21 h 25
11-09-13	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement de la secrétaire de rédaction• Registraire des entreprises – déclaration annuelle• État des revenus et des dépenses	21 h 35
11-09-14	Correspondance <ul style="list-style-type: none">• <i>Lettres transmises</i>	

- Modification du zonage pour exclure l'usage de résidence de tourisme en zone mixte, 26 août 2011
- Remerciement à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour la tenue de la rencontre du 19 mai 2011, 26 août 2011

- *Communications écrites reçues*

11-09-15 Divers

- Revue Urbanité, été 2011
- Revue Développement social, juin 2011
- Date de la rencontre sur le déneigement
- Réseau Femmes et politique municipale
- Règlement omnibus

11-09-16 Levée de l'assemblée

21 h 45

11-09-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Denis L'Anglais, président, procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

11-09-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

• Adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MARGO MÉNARD, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de quartier avec les ajouts suivants : « Fonctionnement du conseil de quartier » suivant le point 11-07-05, « Projet Port-Dauphin » au point *suivi des dossiers* et « règlement omnibus » au point *divers*.

Adoptée à l'unanimité

11-09-03 CONSULTATION PUBLIQUE

Autorisation personnelle à la Maison Dauphine pour les bâtiments des 14 et 20, rue Dauphine

• Présentation

M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente de l'information sur l'origine de cette consultation publique. Il rappelle le cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Il précise que le conseil d'arrondissement a adopté une résolution par laquelle il demande l'opinion du conseil de quartier sur le projet de modification et lui donne le mandat de tenir la consultation publique dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il ajoute que, puisqu'il s'agit d'une autorisation personnelle, le projet de règlement R.C.A.IV.Q. 79 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. Une fiche synthèse de la demande de modification a été remise au public et aux membres du conseil de quartier.

M^{me} Lydia Toupin, Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente le projet de modification au règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, R.C.A.IV.Q. 79. Pour le contenu de sa présentation, voir la fiche synthèse.

• Questions et commentaires du public

Pour les questions et commentaires du public et du conseil de quartier, voir le rapport de consultation en annexe.

• Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier

Résolution CA-11-28

Autorisation personnelle à la Maison Dauphine pour les bâtiments des 14 et 20, rue Dauphine, R.C.A.IV.Q. 79

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire recommande à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande relativement aux lots 1 213 304 et 4 474 793 – Autorisation personnelle à l'organisme Fondation Maison Dauphine, R.C.A.IV.Q. 79.

Adoptée à la majorité

11-09-04 GRANDS ÉVÉNEMENTS

- **Tableau des événements sur rue tenus en 2011 dans le quartier**
- **Mandat et comité**

M. Denis L'Anglais présente un tableau répertoriant les 38 événements se déroulant dans le Vieux-Québec et rappelle les différentes problématiques liées à leur tenue : stationnement, congestion, bruit, accès aux propriétés et aux services d'urgence, etc. Par rapport à la version précédente du tableau, la diminution du nombre d'événements de 49 à 38 tient au fait qu'il a recensé seulement les événements qui se déroulent sur le domaine public. Il souhaite que le Bureau du développement touristique et des grands événements valide la liste et la durée des événements, incluant le montage et le démontage. En ce qui a trait à la liste, M. Étienne Talbot précise que l'événement Pinch of love est un événement privé qui a lieu sur le domaine privé et pour lequel la Ville n'a pas à donner d'autorisation. Toutefois, la Ville prend des dispositions afin d'encadrer le débordement de la foule de cet événement sur la Grande Allée.

Par la suite, M. L'Anglais indique qu'il souhaite la création d'un comité avec le Bureau du développement touristique et des grands événements afin de bien évaluer les différentes problématiques liées à chaque événement et de proposer des mesures d'atténuation. Il souhaite également l'élaboration d'une politique des grands événements à présenter aux élus, comme le prévoit l'action 9.1 du plan directeur de quartier. En ce qui a trait au comité, M. Étienne Talbot indique que l'un des mandats du Bureau est de mettre en place une saine intégration des événements en collaborant avec les citoyens. Il souhaite que l'on définisse les problématiques et que l'on regarde les solutions possibles. Par la suite, il lui sera possible de mobiliser les services concernés. Il propose au comité d'établir un échéancier de travail. En ce qui a trait à une politique des grands événements, c'est au conseil de quartier à porter ce dossier auprès des autorités municipales.

M. L'Anglais invite les citoyens et les membres présents à se joindre au comité qui sera composé des personnes suivantes : MM. Denis L'Anglais, président, Jacques Lévesque, du comité des citoyens, M^{mes} Michèle Dumas, citoyenne, ainsi que Michelle Doré, représentante des gens d'affaires au sein du conseil, et Émilie-Jennifer Desbiens, administratrice du conseil.

Considérant les événements qui se déroulent à l'intérieur ou à proximité de ces quartiers, M. L'Anglais contactera les conseils de quartier de Saint-Roch, de Maizerets et de Montcalm pour connaître leur intérêt à participer à ce comité.

M. L'Anglais préparera un calendrier de travail qui sera présenté aux autres membres du comité. Par la suite, il présentera le calendrier à M. Étienne Talbot. Le comité décortiquera chaque événement (temps de montage et de démontage, niveau de bruit, etc.) et présentera des propositions avant le mois de mars prochain.

11-09-05 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2011

- **Adoption du procès-verbal du 21 juin 2011**

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MICHÈLE GAGNON DÛMENT APPUYÉE PAR M. GILLES DUFOUR, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2011.

Adoptée à l'unanimité

- **Affaires découlant du procès-verbal**

Table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou : Les rencontres reprennent le 28 septembre prochain. Il sera question essentiellement des limites de territoire des conseils de quartier.

Table des présidents des conseils de quartier du littoral : La table des présidents des conseils de quartier du littoral est composée des 10 conseils de quartier riverains du fleuve Saint-Laurent. Son objectif est l'intégration en

une vision commune des parcs, des sentiers pédestres, des espaces muséaux et historiques, etc., longeant le fleuve, et ce, des Chutes-Montmorency jusqu'à Cap-Rouge. Une rencontre avec le président du port de Québec est envisagée en octobre.

Résidences de tourisme : M. Denis L'Anglais invite les membres à prendre connaissance de la correspondance qu'il leur a transmise, ainsi qu'à M^{me} Suzanne Verreault, par courriel concernant l'augmentation du nombre de résidences de tourisme dans le quartier : article « l'hôtel Port-Royal se transforme en résidence de tourisme », la résolution CA-11-23 *Modification du zonage pour exclure les résidences de tourisme en zone mixtes*, ainsi que la lettre accompagnant cette résolution et transmise à M^{me} Suzanne Verreault.

M^{me} Anne Guérette a également partagé les inquiétudes du conseil de quartier avec les autres élus de l'arrondissement lors d'un récent plénier. Ils ont démontré de l'ouverture à discuter de cette problématique. Elle invite les citoyens à venir poser des questions à ce sujet au prochain conseil d'arrondissement.

11-09-06 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Résolution CA-11-29

Concernant la démission de M^{me} Michèle Gagnon

SUR PROPOSITION DE M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL DÛMENT APPUYÉE PAR M. BENOÎT BOSSÉ, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire accepte la démission de M^{me} Michèle Gagnon en tant que secrétaire et administratrice du conseil.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA-11-30

Nomination au poste de secrétaire

Considérant la démission de M^{me} Michèle Gagnon à titre de secrétaire et de membre du conseil d'administration;

Considérant que M^{me} Émilie-Jennifer Desbiens accepte d'agir à titre de secrétaire du conseil de quartier;

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Émilie-Jennifer Desbiens secrétaire du conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA-11-31

Concernant les signataires des effets bancaires

Considérant la démission de M^{me} Michèle Gagnon à titre de secrétaire;

Considérant que M^{me} Émilie-Jennifer Desbiens a été nommée secrétaire du conseil, voir la résolution CA-11-30;

Considérant que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont le président, la secrétaire ou la trésorière;

SUR PROPOSITION M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire nomme M^{me} Émilie-Jennifer Desbiens, secrétaire du conseil de quartier, signataire des effets bancaires en remplacement de M^{me} Michèle Gagnon. M^{me} Émilie-Jennifer Desbiens s'ajoute à la liste des personnes autorisées à signer, c'est-à-dire M. Denis L'Anglais, président et M^{me} Françoise Sorieul, trésorière.

Adoptée à l'unanimité

M. André Martel transmettra l'extrait de procès-verbal de cette résolution à M^{me} Desbiens afin qu'elle puisse régler les formalités avec la caisse.

Résolution CA-11-32

Concernant le poste vacant au sein du conseil d'administration

Considérant qu'un poste réservé aux femmes qui résident dans le quartier est vacant au sein du conseil d'administration;

Considérant que selon le règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier, le conseil peut nommer deux membres au conseil d'administration en utilisant la procédure de cooptation;

Considérant qu'aucun membre du conseil n'a été nommé par cette procédure;

SUR PROPOSITION DE M. GILLES DUFOUR DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MARGO MÉNARD, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire utilise la procédure de cooptation afin de pourvoir le poste vacant au conseil d'administration. Le conseil entend nommer cette personne à son assemblée du 18 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité

Les citoyennes intéressées sont invitées à remplir un bulletin de candidature. M. André Martel transmettra un courriel à ce sujet au fichier électronique des abonnés du conseil de quartier et mettra toute l'information sur la page Internet du conseil de quartier.

11-09-07 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Vocation des édifices : Un citoyen se demande quand et comment le conseil de quartier peut intervenir dans le choix de la vocation des édifices du quartier. M. L'Anglais répond que la Ville a fourni au conseil une carte montrant les édifices qui peuvent accueillir la fonction résidentielle. Le conseil de quartier intervient dans la mesure où un cas interpelle les orientations du plan directeur de quartier comme la défense de la fonction résidentielle.

Calendrier : En réponse à une question, M L'Anglais rappelle que le conseil d'administration se réunit en public le troisième mardi du mois. À cela s'ajoutent les réunions des comités.

Conseil d'arrondissement : M^{me} Anne Guérette indique que les assemblées du conseil d'arrondissement ont lieu le deuxième et le quatrième lundi du mois et que les assemblées commencent à 17 h 30. Sous peu, le conseil d'arrondissement recevra un rapport à savoir si le changement de l'heure des assemblées du conseil a eu un impact sur le taux de participation citoyenne aux assemblées.

11-09-08 RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

• Comité de suivi du projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu

M^{me} Margo Ménard informe les membres que la prochaine réunion aura lieu le 21 septembre prochain.

• Table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

Voir affaires découlant du procès-verbal.

• Table des présidents des conseils de quartier du littoral

Voir affaires découlant du procès-verbal.

• Comité vélo boulevard - Désignation des représentants

Résolution CA-11-33

Représentant au comité de suivi de la Ville sur le projet de vélo boulevard

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MICHELLE DORÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Margo Ménard représentante du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire au comité vélo boulevard.
Adoptée à l’unanimité.

La prochaine rencontre du comité aura lieu le 20 octobre prochain. M^{me} Ménard fera le suivi auprès des autres membres du conseil de quartier.

11-09-09 SUIVI DES DOSSIERS

• **Comité circulation et transport**

La rencontre du 6 septembre dernier en compagnie de l’Arrondissement, du Service de police et du RTC s’est bien déroulée. Les réponses aux problématiques sont relativement insatisfaisantes. Une colonne devra être ajoutée au tableau du comité afin d’inscrire les solutions et suivis envisagés lors de la rencontre.

Les membres attendent une proposition de date pour une seconde rencontre sur les problématiques qui n’ont pas été abordées dans ce premier rapport. Puisque des analyses sont nécessaires, cette rencontre ne devrait pas avoir lieu avant janvier prochain.

• **Orientations et plan d’action 2011-2012**

Une rencontre du conseil de quartier pour déterminer les orientations et plan d’action a eu lieu en août dernier.

M. L’Anglais présente et explique les principales orientations du plan directeur de quartier : aménagement du quartier, promotion et défense de la fonction résidentielle, défense et respect de l’intégration historique et des percées visuelles, etc.

Il présente ensuite les différentes actions qui seront posées par le conseil de quartier en lien avec les orientations du plan directeur de quartier : projet de loi sur l’aménagement durable, plan de mobilité durable, différents comités, renouvellement du plan directeur de quartier, etc.

• **Résidence de tourisme**

Voir affaires découlant du procès-verbal.

• **Registre des suivis des résolutions**

M^{me} Doré est à analyser comment devrait être constitué le registre.

• **Amuseurs publics, carte et réglementation**

La problématique des amuseurs publics sera traitée dans le cadre du comité avec le Bureau du développement touristique et des grands événements.

• **Résolution Appartements Port-Dauphin**

M. Denis L’Anglais rappelle aux citoyens présents l’historique entourant ce dossier : stationnement, dépôt d’un mémoire, rencontre avec la Commission des biens culturels du Québec, etc.

Il présente des photos des travaux d’excavation qui illustrent les dommages causés à la rampe de lancement du

chantier naval du Roi, situé sous la rue des Vaisseaux-du-Roi.

Résolution CA-11-34

Atteinte à l'intégrité du site archéologique de la rampe de lancement du chantier naval du Roi situé sous la rue des Vaisseaux-du-Roi

ATTENDU QUE : « qu'au lendemain de la mise au jour, en 1997, sous la rue des Vaisseaux-du-Roi, par le service d'archéologie de la Ville de Québec, d'une rampe de lancement des vaisseaux faisant partie de l'ancien chantier naval du Roi, construit en 1738 et 1739, pour le compte du roi de France, la rue Lacroix a vu son nom modifié en mai 1998 en celui de « Rue des Vaisseaux-du-Roi »; que c'est à cet endroit qu'ont été bâties, entre autres, les flûtes Le Canada et Le Caribou de même que la frégate La Martre¹ du premier chantier naval militaire de la Nouvelle-France; que cette activité rappelle également le nom de la rue voisine – la ruelle de l'[Ancien-Chantier](#) – à l'origine d'une industrie de la construction navale qui connaîtra un essor considérable² à Québec tout au long des 18^e et 19^e siècles. »

ATTENDU QUE : La ville a autorisé la Société Gestion NORGE, promoteur du projet de 23 appartements connu sous le nom « Appartements Port-Dauphin » situé sur l'îlot Saint-Nicolas, en face de la Gare du Palais, à construire sur les lots n° 4 442 959 et 4 442 960 du cadastre du Québec, et que l'excavation a outrepassé tant sous la rue des Vaisseaux-du-Roi que sur la rue Saint-Paul et la ruelle de l'Ancien-Chantier les limites du lot prescrit et a, en conséquence, porté atteinte à l'intégrité d'une partie du site archéologique mis au jour en 1997;

ATTENDU QUE : Tant la Société NORGE que la Ville de Québec ont, par leur négligence et leur omission, permis que le 19 juillet 2011³ soient arrachés plusieurs éléments du chantier naval et particulièrement les poutres de soutènement de la rampe de lancement enfouie dans le sous-sol de la rue des Vaisseaux-du-Roi et sous la rue Saint-Paul et qu'il y a lieu que la Société et la Ville assument conjointement la responsabilité des dommages causés par leur négligence envers le site historique;

ATTENDU QUE : La construction de ce projet immobilier Appartements Port-Dauphin compromet en partie la mise en valeur des vestiges archéologiques en sous-sol et qu'il y a lieu tout de même de s'assurer qu'ils puissent un jour être mis en valeur;

SUR PROPOSITION DE M. DENIS L'ANGLAIS DÛMENT APPUYÉE PAR M. BENOÎT BOSSÉ, IL EST RÉSOLU de demander à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de se prévaloir des pouvoirs que lui confère l'article 57 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) pour obtenir de la Cour Supérieure une ordonnance afin de faire exécuter les travaux requis pour « remettre en état les biens ou lieux », les travaux étant à la charge du propriétaire ou, s'il s'agit d'un bien meuble, de la personne qui en a la garde.

Adoptée à l'unanimité

¹ Répertoire des toponymies. Ville de Québec. En ligne :

<http://www4.ville.quebec.qc.ca/toponymie_repertoire/rues/vaisseaux_du_roi.shtml>

² Passerelle pour l'histoire militaire canadienne. Annexe « A » : L'organisation de la Nouvelle-France. Le génie et la construction navale militaire. « Une dizaine de navires de guerre furent ainsi construits : le Canada, flûte jaugeant 500 tonneaux, pouvant porter 40 canons, 120 hommes d'équipage, mise en chantier le 22 septembre 1739 et lancée le 4 juin 1742 ; le Caribou, flûte jaugeant 700 tonneaux, pouvant porter jusqu'à 45 canons, 150 hommes d'équipage, mise en chantier en 1742 et lancée le 13 mai 1744 ; le Castor, frégate de 26 canons, 200 hommes d'équipage, mise en chantier en juillet 1744 et lancée le 16 mai 1745 ; le Carcajou, corvette de 12 canons jaugeant de 70 à 80 tonneaux, construite en 1744-45, première corvette de guerre construite au Canada et ancêtre, en quelque sorte, des très nombreuses corvettes de la Marine royale canadienne qui servirent si valeureusement durant les deux grandes guerres de notre siècle; la Martre, frégate de 22 canons, mise en chantier en mai 1745 et lancée le 6 juin 1746 ; le Saint-Laurent, vaisseau de 60 canons jaugeant 1 100 tonneaux, mis en chantier en septembre 1746 et lancé le 13 juin 1748 ; l'Original, vaisseau de 60 canons jaugeant 1 100 tonneaux, mis en chantier en octobre 1748 et qui coula lors de son lancement, le 2 septembre 1750; l'Algonquin, vaisseau de 72 canons, mis en chantier en octobre 1750 et lancé en juin 1753 ; l'Abénaquise, frégate de 30 canons jaugeant 946 tonneaux, mise en chantier durant l'été 1753 et lancée au printemps de 1756. » En ligne :

<<http://www.cmhg.gc.ca/cmh/page-160-fra.asp>>

³ Québec urbain. La construction d'un immeuble à l'îlot St-Nicolas inquiète les résidents : la suite. 19 juillet 2011. En ligne : <<http://www.quebecurbain.qc.ca/2011/07/19/construction-d%E2%80%99un-immeuble-a-l%E2%80%99ilot-st-nicolas-inquiete-les-residents-la-suite/>>

Que cette recommandation soit acheminée à la Ministre et aux autorités de la Ville de Québec pour en prendre acte.

11-09-10 CONSEIL DE QUARTIER – CONSULTATION PUBLIQUE LE 6 OCTOBRE

M. André Martel informe les membres que le 13 octobre a été ajouté au 6 octobre comme date de consultation publique et remet les documents explicatifs aux membres.

M. Denis L'Anglais explique les enjeux de cette consultation aux citoyens présents : limites territoriales des conseils qui pourraient être calquées sur les limites des districts électoraux, changement de la réglementation, etc. Il a rédigé un document pour alimenter les réflexions qui est remis aux membres.

Les membres échangent sur leurs préoccupations : les limites doivent correspondre au sentiment d'appartenance et aux préoccupations des citoyens. Le conseil de quartier présentera des propositions lors de la consultation.

Il est possible de déposer des mémoires à la suite de cette consultation au plus tard le 21 octobre. Les membres se réuniront à cet effet. M. L'Anglais invite les membres et les citoyens à faire parvenir au conseil leurs suggestions et leurs commentaires via le site Internet et l'adresse courriel du conseil de quartier. Le conseil adoptera son mémoire à l'assemblée du 18 octobre prochain.

11-09-11 PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE À LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

M^{me} Anne Guérette demande s'il est possible, lors des prochaines assemblées, de déplacer le point *Période d'information réservée à la conseillère municipale* plus tôt à l'ordre du jour. Il est entendu que le point sera déplacé avant la première période de questions et de commentaires du public.

Elle présente ensuite les informations suivantes :

Appartements Port-Dauphin : Elle rappelle son opposition au projet.

Avenir des conseils de quartier : Elle partage les inquiétudes des citoyens : les conseils de quartier doivent continuer de répondre aux problèmes de proximité. Elle est prête à accompagner et supporter les conseils de quartier de Montcalm et du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire dans leurs démarches. Elle propose qu'un nouveau tracé des conseils de quartier soit dessiné et fixé indépendamment des districts électoraux.

Rue du Cul-de-Sac : Elle votera contre l'implantation de deux nouveaux restaurants sur la rue du Cul-de-Sac lundi prochain. Elle aimerait s'entretenir avec M. L'Anglais à ce sujet.

Côte Gilmour : Elle souhaite que les citoyens intéressés par l'ouverture de la côte Gilmour en hiver viennent s'exprimer au conseil municipal.

11-09-12 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune intervention.

11-09-13 TRÉSORERIE

- **Paiement de la secrétaire de rédaction**

Résolution CA-11-35

Paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant que l'assemblée dépasse 2 h 30 et en application de la résolution CA-11-25

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M. DENIS L'ANGLAIS, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline

Parlementaire autorise le paiement de 100 \$ à M^{me} Mireille Charland pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du 20 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

- **Registraire des entreprises – déclaration annuelle**

Résolution CA-11-36

Registraire des entreprises – déclaration annuelle

SUR PROPOSITION DE M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MICHELLE DORÉ, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire autorise le paiement de 32 \$ au ministre du Revenu du Québec pour les frais de la déclaration annuelle.

- **État des revenus et des dépenses**

M^{me} Sorieul indique qu'elle communiquera avec la caisse populaire afin que celle-ci corrige son erreur concernant le dépôt d'un chèque de 500 \$ du conseil de quartier.

11-09-14 CORRESPONDANCE

- ***Lettres transmises***

- Modification du zonage pour exclure l'usage de résidence de tourisme en zone mixte, 26 août 2011
- Remerciement à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour la tenue de la rencontre du 19 mai 2011, 26 août 2011

- ***Communications écrites reçues***

11-09-15 DIVERS

- **Revue Urbanité, été 2011**
- **Revue Développement social, juin 2011**
- **Date de la rencontre sur le déneigement** - Une date sera fixée pour une rencontre au début novembre.
- **Réseau Femmes et politique municipale**
- **Règlement omnibus** M. André Martel consulte les membres pour trouver des dates de disponibilité pour la consultation publique et pour une rencontre préparatoire. Les dates du 4 octobre à 18 h 30 pour la rencontre préparatoire et le mardi 1^{er} novembre à 19 h pour la consultation publique sont proposées. M. André Martel confirmera le tout cette semaine

11-09-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée par M. Denis L'Anglais à 22 h 10.

Denis L'Anglais
Président

Émilie-Jennifer Desbiens
Secrétaire

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2011-102

<p>1. Événement, date et lieu (11-09-20) Consultation LAU et RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RVQ 204 <input type="checkbox"/> L'École des Ursulines, bâtiment du gymnase 3, ruelle des Ursulines, 19 h</p>	<p>2. Origine Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet Approbation d'un projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme Fondation maison Dauphine relativement aux lots 1 213 304 et 4 474 793, R.C.A.1V.Q. 79 – 14-20, rue Dauphine</p>										
<p>4. Présences Membres avec droit de vote : M^{mes} Émilie-Jennifer Desbiens, Michelle Doré, Margo Ménard et Françoise Sorieul, MM. Benoît Bossé, Gilles Dufour, Denis L'Anglais et Louis-Jean Rousseau Membre sans droit de vote : M^{me} Anne Guérette, conseillère municipale Personnes-ressources : M^{me} Lydia Toupin et M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet R.C.A.1V.Q. 79 modifiant le règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier et consultation dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. Puisqu'il s'agit d'une autorisation personnelle, le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 79 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. Une fiche synthèse de la demande de modification a été remise au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté À la majorité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande relativement aux lots 1 213 304 et 4 474 793 – Autorisation personnelle à l'organisme Fondation maison Dauphine — R.C.A.1V.Q. 79.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	1	2.	7	Abstention	0	Total	8	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> Statu quo, ne pas recommander le projet d'amendement. Approuver la demande relativement aux lots 1 213 304 et 4 474 793 – Autorisation personnelle à l'organisme Fondation maison Dauphine - R.C.A.1V.Q. 79/quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire 	
Option	Nombre de votes											
1.	1											
2.	7											
Abstention	0											
Total	8											
<p>9. Questions et commentaires du public Nombre de personnes présentes : 12 Nombre de commentaires : 4</p>												
<p>Questions : Non-conformité des usages : L'œuvre de la maison Dauphine existe depuis 1992. Dans le cadre de l'analyse du projet d'agrandissement de la maison Dauphine dans la maison Loyola, la Ville a constaté, il y a environ 3 ans, que les usages pratiqués dans les locaux des 14-20, rue Dauphine étaient non conformes à la réglementation de zonage. Puisque la maison Dauphine est située dans une zone résidentielle, la Ville propose de régulariser la situation en lui accordant une autorisation personnelle, ce qui signifie que les usages ne s'appliqueront pas ailleurs dans la zone. De plus, si la maison Dauphine cessait ses activités à cet endroit, l'autorisation personnelle cesserait de s'appliquer. Autorisation personnelle, maison Dauphine et maison Loyola : L'autorisation personnelle est pour les bâtiments des 14-20, rue Dauphine, elle ne s'applique pas à la maison Loyola. Par ailleurs, en réponse à une question, selon un représentant des pères Jésuites, à partir de janvier les activités de la maison Dauphine qui se déroulent au 14-20, rue Dauphine seront déménagées dans la maison Loyola. À son avis, il y aura nécessité d'autoriser ces activités dans la maison Loyola. Commentaires : Bien que l'on comprenne que l'autorisation personnelle vise strictement les 14-20, rue d'Auteuil, deux participants estiment qu'il y aurait lieu de faire une réflexion sur l'objectif final visé pour l'ensemble du site, c'est-à-dire les 14-20, rue Dauphine et la maison Loyola située dans la rue d'Auteuil.</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2011-102

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Délai pour la régularisation des usages et exemption des mesures antibruit : En ce qui a trait au délai de régularisation des usages, comme il s'agit d'un état de situation, le dossier n'était pas prioritaire. En ce qui a trait à la norme antibruit, cette norme est une contrainte qui est imposée aux nouvelles constructions. Dans le cas du 14, rue d'Auteuil, il s'agit d'un bâtiment ancien qui accueille une église, l'exigence de la norme antibruit imposerait des travaux importants dans l'église.

Report de la décision sur la modification de zonage : Les discussions dont font état les pères Jésuites entre eux et la Fondation de la maison Dauphine sur le déplacement des activités de cette dernière dans la maison Loyola ne sont pas terminées, on ne sait donc pas à quel moment une nouvelle demande sera présentée à la Ville. Par ailleurs, plusieurs éléments contenus à l'autorisation personnelle continueront à être nécessaires pour les 14-20, rue Dauphine : lieu de culte, lieu de rassemblement, musée, hébergement avec service communautaire. Conséquemment, il y a lieu de poursuivre avec la demande. Toute nouvelle demande de modification à la réglementation fera l'objet d'une consultation publique, le cas échéant.

Habitation avec service communautaire : L'usage H2 ne permet pas la location de chambres à des fins touristiques.

Commentaires :

S'appuyant sur le commentaire des pères Jésuites concernant une discussion entre eux et la Fondation de la maison Dauphine sur le déplacement en janvier prochain des activités de celle-ci dans la maison Loyola, afin d'avoir le portrait exact des activités qui se dérouleront dans les immeubles du 14-20, rue Dauphine et la maison Loyola, un membre du conseil recommande d'attendre le dénouement de cette discussion avant de formuler une recommandation.

Les autres membres qui sont intervenus se prononcent en faveur de l'autorisation personnelle. Ils font valoir que l'autorisation vise spécifiquement les 14-20, rue Dauphine et que, même si les activités de la maison Dauphine étaient déplacées dans la maison Loyola, la plupart des éléments contenus à l'autorisation personnelle à l'étude demeurent valides pour les 14-20, rue Dauphine.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Denis L'Anglais
Président
Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline
Parlementaire

26 septembre 2011

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou